

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OP3FT  
DU 2 MAI 2012**

Publié par l'OP3FT, l'organisation à but non lucratif dont l'objet est de détenir, promouvoir, protéger et faire progresser la technologie Frogans sous la forme d'un standard ouvert de l'Internet utilisable gratuitement par tous.

Conformément à l'article 11 des Statuts de l'OP3FT, ce procès-verbal consigne les décisions prises par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 2 mai 2012.

Il sera publié et archivé sur le site Web de l'OP3FT « op3ft.org », accompagné d'une traduction en anglais, dès que le développement du site Web de l'OP3FT sera achevé, aux URL (Uniform Resource Locators) permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/bdmm/20120502/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/bdmm/20120502/access.html>

Le 2 mai 2012, à 18h30, le Conseil d'administration de l'OP3FT s'est réuni au siège social sur convocation de son Président.

Sont présents physiquement :

- Monsieur Amaury GRIMBERT, Président,
- Monsieur Alexis TAMAS, Administrateur,
- Monsieur Alain MARTEL, Administrateur.

Le Conseil d'administration réunissant ainsi la totalité de ses membres en fonction peut valablement délibérer.

La réunion est ouverte sous la présidence de Monsieur Amaury GRIMBERT, Président du Conseil d'administration de l'OP3FT.

Monsieur Alain MARTEL est désigné comme secrétaire de la réunion.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la réunion porte sur les sujets suivants :

- Avancement du dossier de candidature du gTLD « .frogans »,
- Élaboration d'un référentiel pour la mise en œuvre de la diffusion de la technologie Frogans par l'OP3FT,
- Questions diverses.

Après avoir délibéré sur les sujets figurant à l'ordre du jour de la réunion, le Conseil d'administration prend les décisions suivantes.

## **AVANCEMENT DU DOSSIER DE CANDIDATURE DU GTLD « .FROGANS »**

Dans le cadre du programme des nouveaux gTLD (generic Top Level Domain ou « domaines génériques de premier niveau »), l'ICANN (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers) a mis en place un logiciel applicatif permettant l'enregistrement des dossiers de candidature, appelé « TAS » (TLD Application System).

Dans le prolongement de sa décision du 10 avril 2012 de déposer le dossier de candidature du gTLD « .frogans », le Conseil d'administration prend acte que la panne du TAS, survenue le 12 avril 2012, reporte le dépôt de ce dossier auprès de l'ICANN, sans que l'ICANN n'ait encore fixé un nouveau calendrier.

## **ÉLABORATION D'UN RÉFÉRENTIEL POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA DIFFUSION DE LA TECHNOLOGIE FROGANS PAR L'OP3FT**

Dans le cadre de la mission de Promotion de la technologie Frogans de l'OP3FT, il importe que toutes les actions de promotion de l'OP3FT soient cohérentes.

A cette fin, le Conseil d'administration décide de faire élaborer un référentiel pour la mise en œuvre de la diffusion de la technologie Frogans par l'OP3FT. Ce référentiel consiste en un document de cadrage et en des notes afférentes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion se termine à 21h00.

Amaury GRIMBERT  
Président du Conseil d'administration de l'OP3FT

Alain MARTEL  
Secrétaire de la réunion

Fonds de dotation OP3FT – 6, square Mozart 75016 Paris, France  
SIREN : 750 584 864 – Numéro d'annonce JOAFE N°11 du 17 mars 2012 : 1540